

# TU AS LE DROIT...

- ✓ De connaître et comprendre tes droits.
- ✓ D'être et de te sentir en sécurité.
- ✓ D'être traité(e) équitablement quels que soient ta race, ton sexe, ta culture, ta religion, tes habiletés ou ton orientation sexuelle.
- ✓ D'avoir ton mot à dire au sujet de ce qui t'arrive et d'exprimer tes pensées et tes sentiments.
- ✓ D'être bien nourri(e), d'avoir de bons vêtements et qu'on s'occupe de toi.
- ✓ D'aller à l'école.
- ✓ De recevoir des soins médicaux et dentaires.
- ✓ De participer à des activités sociales et récréatives.
- ✓ De pratiquer ta religion, de vivre selon ta culture et de parler ta langue.
- ✓ D'avoir recours aux services d'un interprète si tu ne peux te faire comprendre en raison de ta langue ou de tes habiletés.
- ✓ D'avoir un niveau raisonnable de vie privée.
- ✓ De connaître et comprendre les règles, les responsabilités et les conséquences.
- ✓ De parler en privé avec ton avocat, l'ombudsman, ton député ou un agent d'intervention.
- ✓ De savoir comment communiquer avec le Bureau d'assistance.

## Si tu as 12 ans ou plus, TU AS AUSSI LE DROIT :

- ✓ De savoir qu'une décision sera prise par les tribunaux à ton sujet afin que tu puisses être présent(e).
- ✓ De demander un examen ou un appel relativement à ton placement.
- ✓ De participer à l'élaboration de ton programme de soins.

## Si tu es une jeune personne accusée d'avoir commis une infraction criminelle, TU AS LE DROIT :

- ✓ De savoir pourquoi tu as été arrêté(e).
- ✓ De garder le silence et de communiquer avec un avocat.
- ✓ D'appeler un avocat ET ton père ou ta mère ou un autre adulte en qui tu as confiance. La police doit te donner le numéro d'un avocat.
- ✓ Tu as le droit d'appeler ton avocat au besoin.
- ✓ De te faire représenter par un avocat.
- ✓ De demander une libération provisoire (permission pour une journée ou une fin de semaine).
- ✓ De demander à la Commission de révision des placements sous garde de revoir certaines décisions prises pour tes soins.

**Si ça ne te semble pas juste, revendique tes droits! Appelle un agent d'intervention! 1 800 263-2841 ou 416 325-5669**

# LES JEUNES ONT DES DROITS.

Si ça ne te semble pas juste, revendique tes droits!

Si tu reçois des soins ou es en placement sous garde...  
as 21 ans ou moins et penses que personne ne t'écoute...

*Tu peux appeler le BUREAU D'ASSISTANCE!*

Téléphone : 1 800 263-2841 (sans frais)

416 325-5669 (à Toronto)

ATS: 416 325-2648

TÉLÉC. : 416 325-5681

Courriel : [advocacy@idirect.com](mailto:advocacy@idirect.com)

Site Web : [www.children.gov.on.ca/CS/fr](http://www.children.gov.on.ca/CS/fr)

## Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille

250, av. Davisville, bureau 503,  
5<sup>e</sup> étage, Toronto ON M7A 1G2